



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01  
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°D 4741  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité Route de Saint-Albin

Département : HAUTE-SAONE

Commune : SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

CD n°23

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Commune de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Direction Départementale des Territoires
- LYONNAISE DES EAUX
- FRANCE TELECOM
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN  
D 4741 - Extension du réseau concédé d'électricité Route de Saint-Albin

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN, de type rurale, se situe à environ 15 km à l'ouest de VESOUL.

La zone des travaux se situe à la sortie du bourg en direction de Saint-\*Albin le long du CD n°23.

La commune de SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN présente les caractéristiques particulières suivantes au titre de la législation sur les sites et monuments historiques :

- Calvaire Saint-Anne : Classement par arrêté du 27/09/1979 (1<sup>er</sup> quart 17<sup>ème</sup> siècle),
- Canal souterrain de Saint-Albin : Classement par arrêté du 18/09/1990 (1<sup>er</sup> quart 17<sup>ème</sup> siècle),
- Château de Scey-sur-Saône : Classement par arrêté du 05/12/1996 (19<sup>ème</sup> siècle),
- Mairie-Ecole : Classement par arrêté du 01/08/2005 (3<sup>ème</sup> quart 19<sup>ème</sup> siècle),
- Eglise Saint-Martin : Classement par arrêté du 22/12/2010 (18<sup>ème</sup> siècle),
- Calvaire : Classement par arrêté du 03/08/2009 (18<sup>ème</sup> siècle),
- Parc Notre-Dame de Lorette du Château : Site inscrit 13/12/1994

## **2) Justifications des travaux**

Une extension du réseau concédé d'électricité longue d'environ 100 mètres est nécessaire pour la desserte de 3 parcelles.

Cette extension sera réalisée en souterrain, en coordination avec les travaux de desserte en eau potable et du réseau téléphonique.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> Article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011